



## Pourquoi SOLIDAIRES ne signe pas l'accord d'accompagnement sur le transfert des missions fiscales (TMF)



### ***La synthèse sur 4 pages***

#### Sommaire

|  |        |
|--|--------|
| 1°) Communiqué   | page 2 |
| 2°) Comparatif entre les mesures finales et les revendications intersyndicales | page 3 |



# 1°) Communiqué : 1 accord, 6 arnaques !



## A) Des « négociations » conquises de haute lutte

Pendant des mois, l'intersyndicale de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.) a lutté contre le projet de transfert des missions fiscales (TMF). Un projet qui consacre l'abandon de la quasi totalité de la fiscalité douanière à la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Cette opposition a connu un acmé le 10 mars :

- avec une moyenne de 30% de grévistes (avec des pointes à 75% dans le Grand Est),
- et la mobilisation de près de 1500 douaniers devant le ministère des Finances à Bercy.

Suite à cela, un dernier cycle de négociations fut initié, sur instruction du ministère, durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars avec la Directrice générale.

Il importait pour les autorités de tutelle que la DG lâche du lest auprès de l'intersyndicale unie depuis près de 2 ans...  
... Afin d'éviter une poursuite de la mobilisation des personnels, pouvant faire tâche au gouvernement dans la dernière ligne droite avant le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles !



## B) L'évaporation des revendications... et les 6 arnaques !

L'intersyndicale abordait donc les négociations en position de force.

Pourtant très rapidement, la discussion a été corsetée par une nette modération des exigences syndicales :

- Exit les exigences sur les missions et la cartographie, renvoyées à une « concertation » ultérieure !
- Exit les fortes revendications sur la rémunération, passant de plusieurs centaines d'euros initialement à quelques dizaines à l'arrivée !!
- Exit la nécessité d'abroger les lignes directrices de gestion en matière de promotions pour revenir à une ligne claire de reconnaissance de l'ancienneté !!!
- Exit de meilleures conditions de travail, la fin de l'austérité budgétaire et de la politique du chiffre étant sacrifiées sur l'autel d'un fond temporaire de quelques millions d'euros !!!!
- Exit la conquête de nouveaux droits pour la retraite, renvoyée à plus tard au niveau Fonction publique !!!!!
- Exit la séparation sans ambiguïté de ces discussions avec le TMF !!!!!



## C) Un accord moins disant, avalisant des reculs

De fait, à l'issue des 4 réunions de « négociations » (des 16, 22, 25 et 29 mars), la copie finale de l'accord est très en deçà des revendications, des attentes des personnels et des moyens à la disposition du ministère.

Souvenons-nous de l'éclosion sur la période du scandale des cabinets de conseil, sur lesquels seul SOLIDAIRES s'est exprimé ! Cela prouve que de l'argent il y en a, qu'il peut y avoir des financements exceptionnels, y compris non provisionnés dans les lois de finances.



Le 10/03/2022, ras-le-bol des collègues exigeant des moyens

**Face à tous ces manques, après une consultation transparente de l'ensemble de nos mandants, c'est-à-dire de toutes les personnes membres de SOLIDAIRES, il est décidé collectivement, à l'unanimité des sections de refuser la caution d'un tel document, en y apposant encore moins notre signature.**



## 2°) Comparatif entre les mesures finales et les revendications intersyndicales

| Revendications intersyndicales (préavis de grève du 07/02 au 11/03, reconduit du 14 au 31/03/2022)  | Mesures finales dans l'accord du 04/04/2022   |
|---|---|
| CONTRE le Transfert/abandon des missions fiscales (TMF), chantier qui fera perdre 700 emplois à minima d'ici 2024, et des dizaines de milliards d'euros dans les caisses de l'État et des collectivités locales   | <b>Néant</b><br><b>Revendications non satisfaites</b>   |
| CONTRE la destruction de milliers de postes ces dernières années, la mise sur la sellette des missions supports, et le dépérissement de la DGDDI dans plusieurs dizaines de départements  |   |
| CONTRE le laboratoire Surveillance en Auvergne-Rhône-Alpes (Lab AuRA), expérimentation unilatérale attaquant les conditions de travail des personnels, notamment par la remise en cause des cotes de service, de la gestion des infracteurs et des règles de sécurité |   |
| CONTRE la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) et les Lignes directrices de gestion (LDG) <i>mutations</i> et <i>promotion</i> instaurant opacité dans la gestion des personnels  |   |
| CONTRE la diminution des ratios promus-promouvables (« pro-pro ») intra et inter-catégoriels  | <b>Revendication non satisfaite</b><br>(promotions intercatégorielles en hausse seulement en 2022 ; promotions intracatégorielles inchangées par rapport aux décisions de la conférence Fonction publique de juillet 2021, sauf légèrement pour IR3 et IR2) |
| CONTRE la non reconnaissance de la technicité et des pertes de niveau de vie  | <b>Néant</b><br><b>Revendications non satisfaites</b>   |
| CONTRE la politique de performance, aux indicateurs coupés des réalités   |   |
| CONTRE le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2022-2025, document creux recyclant les engagements obtenus de haute lutte lors de la mobilisation des personnels au printemps 2019  |   |
| CONTRE la perte du regard statistique sur les échanges de biens intra-communautaires (DEB)  | <b>Revendications non satisfaites</b><br>(renvoi à discussions ultérieures)   |
| POUR des recrutements massifs et indispensables de personnels   |   |
| POUR un renforcement du maillage territorial des services   | <b>Revendication non satisfaite</b><br>(maintien des Lignes directrices de gestion - LDG)   |
| POUR des déroulements de carrière transparents, respectueux de l'ancienneté et sans barrière  | <b>Revendication non satisfaite</b><br>(+20 € nets à partir de mai 2022 et +20 € nets en janvier 2023)  |
| POUR une réelle revalorisation indemnitaire, avec un abondement de 300 € nets/mois pour tous  | <b>Néant</b><br><b>Revendications non satisfaites</b>   |
| POUR un service public douanier, socialement et écologiquement utile  |   |
| POUR une formation initiale et continue de haut niveau  |   |
| POUR une action sociale de haut niveau  | <b>Enveloppe de 3 millions d'euros recyclant le budget CHSCT</b>  |
| POUR une amélioration des conditions de travail, tenant compte des remarques et revendications des personnels   |   |
| POUR le respect des droits en matière de gestion des personnels (dépôt de congés, autorisations d'absence, etc)   | <b>Néant</b><br><b>Revendication non satisfaite</b>   |
| POUR le respect des engagements de 2019 sur la bonification/compensation retraite   | <b>Revendications non satisfaites</b><br>(renvoi à discussions ultérieures)   |
| POUR la création d'un système de compensation relatif à la pénibilité des agents sédentaires  |   |

**Pourquoi SOLIDAIRES ne signe pas  
l'accord d'accompagnement sur le  
transfert des missions fiscales (TMF)**



**La synthèse sur 4 pages**



**Syndicat SOLIDAIRES Douanes**

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org)

adhésion : [solidaires-douanes.org/-adhesion-](http://solidaires-douanes.org/-adhesion-)